

Vous êtes employeur, mais les contraintes administratives vous pèsent ! Nous réalisons les bulletins de salaires, les bordereaux de cotisations et toutes autres démarches administratives de début et fin de contrat.

- **Aide à la rédaction du contrat de travail et démarches administratives liées à l'embauche**

- Nous vous aidons pour l'élaboration et la rédaction d'un contrat de travail ou avenant.
- Nous effectuons la DPAE de vos futurs salariés.

- **La gestion mensuelle des salaires et la déclaration des cotisations**

- Nous établissons les bulletins de salaire selon la mensualisation établie. Ces bulletins sont élaborés via le logiciel Impact Emploi édité par l'URSSAF (PSL 49 est « tiers de confiance »). Le paiement du salaire est assuré par vos soins.
- Nous calculons les charges sociales mensuellement (DSN), à savoir :
 - URSSAF
 - Pôle emploi
 - Caisse de Retraite

Nous vous transmettons par la suite les bordereaux correspondant.

Le logiciel Impact Emploi nous permet de mettre en place un système de téléversement auprès des organismes sociaux.

- Nous calculons aussi les charges trimestriellement ou semestriellement, à savoir :
 - Humanis GNP : Caisse de Prévoyance du Maine et Loire.
 - Médecine du Travail.
- Nous nous chargeons également du calcul de la participation à un organisme de formation professionnelle en fin d'année.

- **Démarches administratives de fin de contrat. Nous vous transmettons :**

- Le « Certificat de travail ».
- L'attestation Pôle emploi.
- La déclaration de portabilité.
- Le solde de tout compte.

- Enfin, nous restons à votre écoute pour toute demande de renseignements liés à la gestion de l'embauche de vos salariés.

Contact : regis.desvallon@profession-sport-loisirs.fr / 02 41 79 49 91